

ville de pully

Municipalité

Préavis N° 16 - 2013 au Conseil communal

Arrêté d'imposition pour l'année 2014

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 11 septembre 2013

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Base légale	4
3. Contexte économique ¹⁾	5
4. Situation financière de la Commune	7
5. Evolution de la situation financière de la Commune	9
5.1. Négociations financières Canton-communes	10
5.2. Evolution de la situation financière de la Commune - Conclusions	12
6. Arrêté d'imposition pour l'année 2014	14
7. Communication	14
8. Programme de législature	14
9. Conclusions	15

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

L'actuel arrêté d'imposition, valable pour l'année 2013, a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 31 octobre 2012. Son échéance est fixée au 31 décembre 2013.

Par le présent préavis, la Municipalité propose au Conseil communal l'arrêté d'imposition pour l'année 2014.

Lors de sa séance du 15 juin 2010, le Conseil d'Etat a adopté la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Cette réforme prévoit, en particulier, une diminution de la facture sociale à charge des communes à hauteur de six points d'impôts, sur la base d'une bascule des communes au Canton. Cela veut dire que les taux d'imposition des communes ont été obligatoirement diminués de six points au 1^{er} janvier 2011 et que le Canton a vu son taux d'imposition passer de 151.5% à 157.5%.

L'année 2012 a été marquée par l'entrée en vigueur de la réforme policière. Cette dernière donne plus de compétences aux polices communales ou intercommunales. En contrepartie du coût supplémentaire pour les communes que génère cette réforme, une bascule de deux points d'impôts du Canton en faveur des communes a été effectuée au 1^{er} janvier 2012.

De plus, l'année 2013 a été marquée par l'entrée en vigueur, dès le 1^{er} janvier 2013, d'un nouveau système de taxation pour le financement du traitement des déchets. Ce nouveau système de taxes devrait provoquer des rentrées supplémentaires de l'ordre de l'équivalent de deux points d'impôts. Par conséquent, afin de prendre en compte ces nouvelles taxes, le taux d'imposition de l'année 2013 a été diminué de deux points d'impôts.

Pour mémoire, le tableau ci-après donne l'évolution du taux d'imposition en points :

Années	Canton	Pully	Total
Avant 2004	129.0	85.0	214.0
Jusqu'en 2010	151.5	69.0	220.5
Préavis pour 2011	157.5	63.0	220.5
Préavis pour 2012	154.5	65.0	219.5
Préavis pour 2013	154.5	63.0	217.5

Comme on le constate, la marge de manœuvre des communes vaudoises diminue et rend les finances communales plus sensibles aux variations des recettes fiscales.

2. Base légale

Conformément à l'article 33 de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux, l'arrêté d'imposition, dont la durée ne peut excéder cinq ans, doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat avant le 30 septembre, ceci après avoir été adopté par le Conseil communal. Pour cette année, le délai a été prolongé au 1^{er} novembre 2013 pour toutes les communes. En raison des modalités de publication et de recours possibles, aucun délai supplémentaire ne sera accordé au-delà de cette date.

L'article 6 de la loi sur les impôts communaux précise que l'impôt communal se perçoit en pour-cent de l'impôt cantonal de base. Celui-ci doit être le même pour :

- l'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers ;
- l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales ;
- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

3. Contexte économique¹⁾

Le dynamisme de l'économie mondiale commence à se redresser. L'endigement réussi de la crise de la dette européenne par les mesures annoncées par la Banque centrale européenne (BCE) depuis l'été 2012 a permis, dans un premier temps, le retour de la confiance sur les marchés financiers. Au cours des derniers mois et semaines, les indicateurs du climat des affaires et de confiance auprès des entreprises et des consommateurs se sont, eux aussi, quelque peu éclaircis. La conjoncture mondiale pourrait actuellement se redresser. Cela étant, les problèmes de la gestion de la dette publique notamment, et la mise en œuvre conséquente des mesures afin de stabiliser la situation, ne sont pas encore résolus dans bon nombre de pays industrialisés.

Dans la zone euro, à la suite des mauvais chiffres publiés pour le dernier trimestre 2012 (recul du PIB plus prononcé qu'attendu), la récession devrait s'atténuer au cours des trimestres à venir, à condition que la crise de la dette demeure sous contrôle. L'un des principaux défis consiste à maintenir les mesures de consolidation budgétaire en dépit d'une évolution économique fragile. Pour le moment, les disparités au sein de la zone euro demeurent très prononcées. Tandis que les indicateurs avancés annoncent pour l'Allemagne et l'Autriche un retour prochain sur le chemin de la croissance, en Italie et en Espagne, mais également en France, rien ne laisse pour le moment présager une amélioration franche de la situation. Pour les pays du Sud de l'Europe secoués par la crise, un début de stabilisation est escompté au plus tôt en 2014. La poursuite de la consolidation budgétaire, la montée du chômage et les salaires décroissants vont probablement continuer à freiner la demande intérieure de ces pays. Pour l'ensemble de la zone euro, il s'ensuit que l'activité économique en 2013 pourrait une nouvelle fois enregistrer un léger recul et la croissance rester faible et en dessous des moyennes historiques en 2014 (environ 1% de croissance attendue).

Les perspectives conjoncturelles pour les Etats-Unis, en revanche, sont plus robustes, même si le clivage politique autour des questions budgétaires ne contribue pas à rétablir la confiance. Si la consolidation budgétaire qui se profile à présent, qui inclut à la fois des hausses d'impôts et des réductions des dépenses publiques, risque provisoirement de freiner quelque peu la croissance, elle ne devrait toutefois pas l'étouffer. Le redressement conjoncturel porté par les investissements et la consommation privée semble plus solide que ces dernières années. La reprise semble s'étendre également aux marchés de l'immobilier et du travail. En 2013, l'économie américaine devrait croître d'environ 2%, comme en 2012, avant de croître plus vigoureusement en 2014.

L'économie suisse elle aussi sera poussée par les vents favorables des marchés financiers internationaux et du dynamisme plus soutenu de l'économie mondiale qui devrait se profiler en 2013 et 2014. Les dernières enquêtes conjoncturelles indiquent une amélioration notable du climat des affaires et de confiance dans de nombreux domaines. Dans l'industrie, les évaluations pessimistes se font moins nombreuses et le climat de

1) Selon prévisions conjoncturelles du Groupe d'experts de la Confédération

confiance auprès des consommateurs s'est également amélioré. Même les branches qui ont été particulièrement touchées par la crise dans la zone euro, telles que le tourisme et l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux, donnent les premiers signes d'une inversion de tendance.

Il semblerait donc que le risque, dont la probabilité était encore très élevée il y a encore quelques mois, que la Suisse soit elle aussi entraînée dans la spirale conjoncturelle descendante, soit écarté pour le moment. La stabilité de la conjoncture intérieure et les perspectives qui s'éclaircissent pour l'industrie d'exportation laissent présager une reprise conjoncturelle dans le courant de cette année et en 2014.

L'heure n'est toutefois pas à l'euphorie, puisque le redressement dans l'économie d'exportation ne sera probablement que très progressif. Si les conditions pour le commerce extérieur ne sont plus aussi défavorables qu'elles ont pu l'être au cours des deux dernières années, elles n'en demeurent pas moins difficiles. Bon nombre de marchés de destination dans l'UE, tout d'abord, sont toujours à la peine. Par ailleurs, le cours de change du franc suisse reste très élevé par rapport à la plupart des devises et en particulier face à l'euro. S'il est vrai que l'inflation, qui est comparativement faible en Suisse, contribue à ce que la surévaluation réelle du franc se résorbe, même si les taux de change nominaux restent constants, il s'agit d'un processus s'inscrivant sur plusieurs années. Pour toutes ces raisons, le groupe d'experts de la Confédération table sur une accélération de la croissance des exportations qui ne sera que modérée en 2013 et 2014.

Au chapitre de la demande intérieure, les perspectives demeurent réjouissantes, même s'il ne faut vraisemblablement pas s'attendre à une accélération de la dynamique, vu les bons résultats déjà obtenus durant les dernières années. Les moteurs que représentent la croissance de la population et le faible niveau des taux d'intérêt devraient continuer à déployer leurs effets favorables et à soutenir l'industrie de la construction et la consommation privée. Une augmentation claire des investissements en biens d'équipement, par contre, risque de se faire attendre encore quelques temps. Les entreprises affichent certes une augmentation des entrées de commandes, mais il est probable que l'exploitation inférieure à la moyenne des capacités de production freine encore les activités d'investissement, en particulier dans l'industrie. De plus, la fragilité et l'incertitude liées à l'évolution du contexte économique international semblent inciter bon nombre d'entreprises à faire preuve de prudence dans la planification des investissements.

Globalement, le groupe d'experts de la Confédération s'attend à une accélération de la conjoncture suisse qui ne sera que très progressive, jusqu'à la fin de l'année 2014. Pour 2013, il table encore sur une croissance modérée du PIB de 1.3% (même prévision qu'en décembre 2012). Celle-ci devrait se renforcer en 2014 grâce à une reprise plus marquée des exportations et atteindre 2.1%. Selon cette prévision, l'économie suisse devrait progressivement surmonter le fléchissement de la conjoncture accusée en 2012 (croissance du PIB de 1%). Ce fléchissement a été peu marqué en comparaison internationale. Toutefois, il faudra attendre plus longtemps pour rejoindre des taux d'expansion plus dynamiques. La demande étrangère est tout bonnement trop faible pour cela.

Malgré l'amélioration des perspectives conjoncturelles, rien n'indique pour le moment un inversement de tendance sur le marché du travail. Dans l'industrie, le tassement de l'emploi qui s'est engagé au 2^{ème} trimestre 2012 devrait se maintenir encore durant plusieurs trimestres. Les restructurations du secteur bancaire devraient en outre continuer à peser sur le marché du travail. Dans l'ensemble, le groupe d'experts de la Confédération s'attend à ce que le chômage continue à augmenter, sur une base mensuelle, jusqu'à la fin de l'année 2013 avant de se stabiliser ensuite et commencer à redescendre légèrement en cours d'année 2014. En moyenne annuelle, le taux de chômage devrait ainsi atteindre 3.3% pour 2013 et rester à ce même niveau en moyenne annuelle 2014.

4. Situation financière de la Commune

Les comptes 2012 ont été bouclés avec une marge d'autofinancement d'environ CHF 11.5 mios, soit une couverture des dépenses nettes d'investissements d'environ 230.2%. Ce taux peut être considéré comme excellent, puisqu'il se situe au-delà des 60% considérés comme étant la limite minimale pour garantir des finances saines, le taux conseillé étant plutôt de 80%. Ces normes sont des moyennes qui doivent être respectées sur une période de plusieurs années. D'une année à l'autre, il peut bien entendu y avoir des fluctuations autour de cette limite en fonction des besoins en matière d'investissements et de la situation économique.

Les excellents résultats enregistrés ces sept dernières années nous ont permis de financer la totalité de nos investissements sans recourir à l'emprunt et ainsi de réduire notre endettement de CHF 61.4 mios, le portant ainsi à la somme de CHF 80.0 mios au 31 décembre 2012.

Perspectives boucllement des comptes 2013

A ce jour, globalement, les dépenses sont conformes aux montants prévus au budget 2013. Néanmoins, le décompte final de l'année 2012 de la péréquation aura pour conséquences une diminution des charges par rapport à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2013. De plus, chaque année, nous constatons que des montants prévus au budget concernant les achats de biens, services et marchandises ne sont pas utilisés. L'année 2013 ne devrait pas échapper à cette règle.

Il est encore trop tôt pour tirer des enseignements définitifs concernant les recettes fiscales. Néanmoins, à l'avenir, l'avancement des taxations des années antérieures devrait être similaire à celui constaté dans le cadre du boucllement des comptes 2012. Ceci devrait avoir pour conséquence une stabilisation du nombre de taxations et par conséquent, un montant plus stable des recettes fiscales relatives aux personnes physiques. Selon les éléments en notre possession au moment de la rédaction du présent préavis, les recettes fiscales sur les personnes physiques sont conformes à ce qui a été prévu dans le budget 2013.

Néanmoins, il est extrêmement difficile de se prononcer sur l'évolution des impôts des personnes morales compte tenu des incertitudes quant à la robustesse de la croissance économique.

Les impôts sur les droits de mutation et les gains immobiliers sont liés au marché de l'immobilier qui reste solide même si un certain tassement sur les prix est perceptible.

Sous toute réserve et en fonction des éléments en notre possession au moment de la rédaction du présent préavis, nous estimons que le résultat du bouclage des comptes 2013 devrait se situer aux alentours d'un excédent de revenus (bénéfice) de l'ordre de CHF 5.0 mios.

Vous trouverez ci-dessous, un tableau récapitulatif de la comptabilisation des impôts relatif à notre Commune de ces dernières années :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux	69.0	63.0	63.0						
Impôt revenu/fortune	54'050'270	57'494'050	65'364'332	66'800'634	73'646'418	79'851'948	72'811'240	67'421'077	71'848'834
Impôt bénéfice/capital	9'295'286	4'612'743	5'778'738	6'567'848	8'784'441	9'748'642	8'575'608	6'652'913	4'459'247
Impôt foncier	2'149'513	2'218'565	2'267'213	2'353'091	2'417'888	2'441'547	2'510'905	2'632'645	2'719'888
Pertes sur débiteurs	-504'062	-448'020	-767'916	-380'475	-551'558	-5'056'601	-1'109'088	-929'025	-1'660'238
Total	64'991'007	63'877'338	72'642'367	75'341'098	84'297'189	86'985'536	82'788'665	75'777'610	77'367'731
Valeur point d'impôt	941'899	925'759	1'052'788	1'091'900	1'221'698	1'260'660	1'199'836	1'202'819	1'228'059
Habitants au 31.12	16'359	16'484	16'575	16'656	16'823	17'079	17'208	17'433	17'479
Valeur point d'impôt	57.6	56.2	63.5	65.6	72.6	73.8	69.7	69.0	70.3

En 2013, le taux moyen de l'ensemble des communes vaudoises est de 69.6 points. A titre de comparaison, nous trouvons ci-dessous les taux des villes vaudoises :

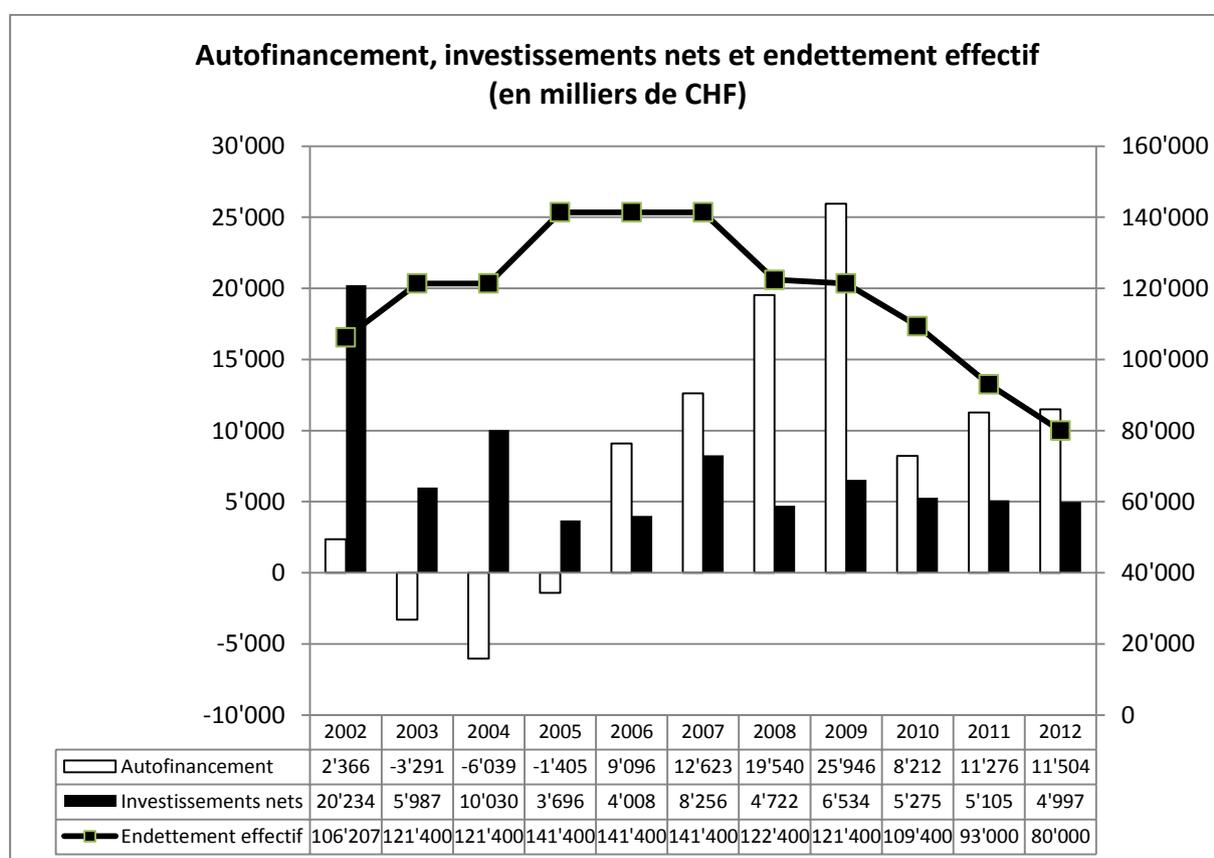
▪ Lausanne	79.0
▪ Renens	78.5
▪ Yverdon-les-Bains	76.5
▪ Prilly	73.5
▪ Vevey	73.0
▪ Morges	68.5
▪ Montreux	66.0
▪ La Tour-de-Peilz	66.0
▪ Pully	63.0
▪ Gland	62.5
▪ Nyon	61.0

Par conséquent, le taux d'imposition en vigueur dans notre Commune pour l'année 2013 est inférieur à la moyenne des villes du Canton.

Au niveau du district de Lavaux-Oron, la moyenne des taux d'imposition, pour l'année 2013, est de 68.1 points, soit supérieure à celui de notre Commune.

5. Evolution de la situation financière de la Commune

Les comptes 2012 ont permis de poursuivre l'assainissement des finances communales. Les investissements ont été entièrement financés par la trésorerie et le processus de diminution de la dette a été poursuivi. Les recettes fiscales, la péréquation intercommunale, le niveau des taux d'intérêts, mais aussi la maîtrise des charges ont participé à la réduction de l'endettement effectif qui est passé de CHF 93.0 mios en 2011 à CHF 80.0 mios en 2012.



Toutefois, les nombreux investissements prévus ces prochaines années ne pourront plus être financés totalement par notre seule marge d'autofinancement. Par conséquent, la dette communale à moyen et long terme devrait repartir à la hausse ces prochaines années.

Le 2^{ème} décompte du nouveau système péréquatif vaudois entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011 nous a été favorable de l'ordre de CHF 2.5 mios. Ceci veut dire que les acomptes payés pour l'exercice 2012 étaient trop élevés. Par conséquent, ceci pourrait avoir un effet financier positif pour notre Commune lors du calcul des acomptes pour

l'exercice 2014. Ces derniers nous seront transmis par le Canton et intégrés dans le budget 2014, d'ici le début du mois d'octobre 2013.

La réforme de la péréquation intercommunale vaudoise entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 a prévu un basculement au Canton d'un quart du montant total de la facture sociale communale assorti d'une bascule d'impôt de six points des communes à l'Etat. En vertu de l'article 9, alinéas 3 et 4 et du décret fixant les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC), la bascule doit être corrigée par décret avec effet au 1^{er} janvier 2013 sur la base des valeurs effectives de 2011 qui auraient dû conduire à une bascule d'impôt des communes à l'Etat de 6.37 points. Par conséquent, les communes doivent à l'Etat l'équivalent de 0.37 point d'impôt.

5.1. Négociations financières Canton-communes

Une délégation de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), de l'Association des Communes Vaudoises (AdCV) et du Conseil d'Etat, a conduit depuis fin 2012 les pourparlers sur les relations financières entre l'Etat et les communes, à l'initiative de ces dernières. L'organisation policière, la répartition des coûts de la facture sociale et des soins à domicile (AVSSAD), le financement de travaux routiers ainsi que les normes minimales des constructions scolaires ont été abordés. Ainsi, le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à la facturation des 0.37 point d'impôt aux communes.

En effet, en 2012, les communes avaient demandé l'ouverture de négociations portant sur quatre domaines principaux :

- la facture sociale ;
- les soins à domicile ;
- l'organisation policière ;
- le moratoire sur les subventions aux routes.

L'ensemble de ces éléments a été abordé lors des pourparlers et des solutions ont été négociées. De plus afin de trouver un accord sur le long terme, d'autres domaines ont été traités, telles les normes minimales des constructions scolaires et la suppression du mécanisme de correction de la bascule d'impôt. Des mesures complémentaires ont également été introduites, comme le plafonnement du total des aides possibles aux communes dans le cadre de la péréquation.

Les mesures retenues étant de nature très différentes (économies effectives, escomptées, subventions attendues ou maîtrise des augmentations de dépenses), l'effet financier total de l'accord en faveur des communes ne peut être qu'estimé : il s'élève à quelque CHF 752.8 mios entre 2013 et 2020, avec une moyenne de CHF 75.5 mios entre 2013 et 2017.

Le Gouvernement cantonal a en effet consenti dans le cadre de cet accord à des efforts financiers conséquents. Il réitère cependant sa volonté, exprimée dans le programme de

législature 2012-2017, de maîtriser la croissance des charges afin de maintenir les investissements prévus.

En matière policière, le Conseil d'Etat est convaincu qu'il s'agit d'une forte attente de la population : il était donc nécessaire de stabiliser durablement la situation en trouvant un consensus sur les effectifs et le financement des missions de police.

Quant à la facture sociale, le Conseil d'Etat reconnaît pour les communes la nécessité d'un besoin de prévisibilité face à une charge financière évolutive.

En cas d'acceptation de l'accord par les parties, sa concrétisation demandera cette année encore d'importants travaux parlementaires : abrogation de décrets, modification de lois (aide sociale et soins à domicile notamment) et propositions de lois ou de décret suite à diverses motions.

Ainsi, le protocole d'accord comporte plusieurs volets qui se déclinent selon leur type d'effets.

Les mesures peuvent être classées en cinq catégories selon leur type d'effets :

Economies effectives

Dans les mesures comportant un résultat immédiat, nous relevons des économies effectives totalisant près de CHF 200.0 millions pour l'ensemble des communes vaudoises, pour la période 2013-2017. D'ici à 2020, ces économies totaliseront plus de CHF 300.0 millions. Pour les soins à domicile, cette économie se concrétise par une diminution du coût par habitant de plus de CHF 30.00.

Moindre augmentation de charges

Il s'agit du frein à la hausse des charges avec des effets de levier important à terme : la croissance des charges liées à la facture sociale, aux soins à domicile et à la facture policière est freinée.

Ainsi, le rétroactif relatif à la facture sociale 2012 ne sera pas facturé aux communes. La participation des communes à la progression de la facture sociale sera réduite à 1/3 dès 2016 (2/3 de la hausse à charge de l'Etat).

La progression des coûts des soins à domicile (AVASAD), quant à eux, seront dès cette même année, financés à raison de 1/3 par les communes (2/3 de la hausse à charge de l'Etat).

Quant à la police, la participation des communes à la mission générale est arrêtée à 440 EPT (équivalent plein temps) de policiers. Ainsi, il est convenu de mettre en place une plateforme liée à l'application de l'art. 45 al. 4 LOPV ; cette dernière devra terminer ses

travaux au plus tard le 1^{er} juillet 2016 (il y sera question en particulier du calcul du coût du policier).

Le total de cette moindre augmentation de charges se chiffre à CHF 61.8 mios pour l'ensemble des communes vaudoises pour la période 2013-2017. A noter que cette nouvelle répartition engendrera CHF 237.5 mios d'économies pour les communes d'ici 2020.

Subventions escomptées

Le montant pour la période 2013-2017 ascende à CHF 39.0 mios. D'ici 2020, ces subventions totaliseront CHF 69.0 mios. Ce point concerne la levée du moratoire sur les routes et la création d'un préfinancement routier.

Economies escomptées

En fin de négociation, des thèmes annexes sont venus se greffer sur l'accord. Une clause sur un principe d'allègement concernant l'ensemble des normes dont le dénominateur commun est de limiter les compétences en opportunité attribuées aux communes a été incluse dans cette convention. Il s'agit non seulement des normes liées aux constructions scolaires mais aussi au parascolaire, aux monuments historiques, voir d'autres. Pour les constructions scolaires, l'économie escomptée pour l'ensemble des communes est de CHF 26.0 mios pour la période 2013-2017. L'économie s'élèvera à CHF 45.5 mios d'ici 2020.

Interventions périphériques

La contribution annoncée de l'Etat à la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) va au-delà de la demande inscrite dans la motion Gorrite. L'Etat ayant consenti un effort supplémentaire, il a été valorisé en faveur des réseaux, eux-mêmes financés par les communes.

5.2. Evolution de la situation financière de la Commune - Conclusions

Par ailleurs, les perspectives financières sont plutôt incertaines en ce qui concerne les recettes. En effet, les prévisions conjoncturelles sont très aléatoires et la crise financière, qui influence nos recettes fiscales, n'est pas encore résorbée.

Aujourd'hui, il serait téméraire et peu prudent de porter des appréciations sur les fondamentaux économiques. En effet, les incertitudes quant à la situation financière et économique des Etats-Unis et les retombées de l'endettement des collectivités publiques européennes rendent extrêmement difficile l'exercice des prévisions.

La politique d'investissement de la Municipalité comprend, pour une part, le maintien des infrastructures existantes (routes, collecteurs, réseau d'eau et d'électricité) et l'entretien des bâtiments communaux, et pour une autre part, la mise en œuvre de nouveaux projets

d'équipements et d'aménagements urbains renforçant l'attractivité de la Commune en favorisant l'implantation d'entreprises et le développement d'activités commerciales.

Après une période de désendettement massif et d'assainissement financier, la Ville de Pully devra, pour rester un pôle attractif sur le plan économique autant que sur celui de la qualité de la vie de ses habitants, s'engager résolument dans la modernisation et le développement des infrastructures nécessaires pour la collectivité. C'est notamment aux réalisations liées au projet de Plan d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) que nous pensons, à l'accueil de nouveaux citoyens, à la modernisation du centre-ville et au maintien de services à la population jugés indispensables au bien-être de tous. La Ville de Pully entend jouer son rôle de centre secondaire de l'agglomération et doit assumer ses investissements.

Au moment de l'élaboration du présent préavis, il n'était encore pas possible d'évaluer les éventuels effets du protocole d'accord sur les finances de notre Commune. Ces derniers seront connus d'ici le début du mois d'octobre 2013 et par conséquent, seront inclus dans le budget de l'année 2014.

Pour 2014, le plan des investissements de la Commune prévoit des dépenses d'environ CHF 22.2 mios. Grâce aux taux d'intérêts très attractifs pour les nouveaux emprunts et pour le refinancement d'emprunts existants, la charge financière demeurera raisonnable.

Perspectives budget 2014

Même si le processus d'élaboration du budget 2014 n'est pas encore terminé au moment de la rédaction du présent préavis, nous sommes malgré tout en mesure de vous fournir quelques informations.

Deux éléments principaux impactent de manière non négligeable l'évolution des charges. Il s'agit de la participation de la Ville de Pully à l'assainissement de la Caisse de pensions (CIP) ainsi que l'augmentation du coût de la police intercommunale liée d'une part à l'assainissement de la caisse de pension et d'autre part, au transfert de nouvelles tâches aux polices communales et intercommunales (voir préavis n°01-2011).

Ces augmentations de charges devraient pouvoir être en tout ou partie compensées par des revenus supplémentaires, notamment ceux liés aux recettes fiscales (augmentation démographique et progression des revenus).

Par conséquent, selon toute vraisemblance, le budget 2014 qui sera présenté à votre Conseil lors de la séance du mois de décembre 2013, devrait être proche de l'équilibre.

Grâce à la gestion prudente des dépenses communales par la Municipalité et à une conjoncture relativement bonne, la Ville de Pully est placée sous des conditions favorables pour faire face aux nombreux défis de ces prochaines années et mener à bien une série d'investissements nécessaires dans le cadre de la modernisation de notre cité.

La réalisation des objectifs retenus par la Municipalité pour la législature et en particulier de ses deux priorités (mise en place d'une politique du logement et augmentation de l'attractivité du centre-ville) conduira notre Commune à consentir un effort tout particulier, en termes de dépenses d'investissements, ces prochaines années.

6. Arrêté d'imposition pour l'année 2014

Les éléments actuels en notre possession, surtout au niveau de l'évolution de la conjoncture ayant un impact sur l'évolution des recettes fiscales ainsi qu'au niveau des véritables effets financiers du protocole d'accord relatif aux négociations financières entre l'Etat et les communes, sont clairement, à ce jour, insuffisants. Par conséquent, la Municipalité pense qu'il est prématuré d'augmenter le niveau du taux d'imposition. C'est pour cette raison que la Municipalité estime qu'il est actuellement opportun de maintenir le taux d'imposition de l'année 2014 au même niveau que celui de 2013, soit à 63.0.

Ainsi, l'arrêté d'imposition est identique à celui de 2013. De plus, la Municipalité juge opportun de fixer la durée de l'arrêté d'imposition pour une année. Ceci nous permettra, dans une année, d'évaluer à nouveau la situation et ainsi, proposer au Conseil communal un arrêté d'imposition mieux adapté à la situation financière que connaîtra notre Commune à ce moment-là.

Certains membres du Conseil souhaiteraient que l'arrêté d'imposition soit présenté en même temps que le budget. Malheureusement ceci n'est pas possible, notamment à cause des délais en vigueur pour la présentation de l'arrêté d'imposition (voir chapitre 2) et de l'envoi, à la mi-octobre, par les autorités cantonales des éléments relatifs aux charges péréquatives de l'année 2014.

Néanmoins, la Municipalité est persuadée que c'est bien l'évolution des résultats des dernières années qui est opportune, et non pas l'hypothétique résultat du budget de l'année suivante, afin de fixer le niveau du coefficient communal.

7. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

8. Programme de législature

La réalisation des objectifs et mesures inclus dans le programme de législature 2011-2016 sont en grande partie dépendante des recettes fiscales, donc du niveau du taux d'imposition communal.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions ci-après :

le Conseil communal de Pully

vu la Loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956,
vu le préavis N° 16-2013 du 11 septembre 2013
vu le rapport de la Commission des finances.

décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 septembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
 G. Reichen		 Ph. Steiner

Annexe : arrêté d'imposition pour l'année 2014